PUBLICATION DES ACTES DE LA COMMUNE

Les actes réglementaires de la Commune sont exécutoires une fois qu'ils sont publiés sur le site internet de la Commune. Ils sont publiés à la présente rubrique pour une durée minimum de 2 mois.

ACTES PUBLIÉS À COMPTER DU 1ER JUILLET 2022

CLIQUEZ POUR CONSULTER LES PUBLICATIONS À PARTIR DU 1ER JUILLET 2022

ACTES RÉGLEMENTAIRES ANTÉRIEURS AU 1ER JUILLET 2022

- En ligne : Archives municipales
- Sur site : 12 rue du Général Andréossy, 06600 Antibes
  Horaires : lundi au vendredi de 8h30-12h et 14h-17h.

Demande de renseignements

04.92.90.54.92	ou	VIA LE FORMULAIRE DE CONTACT

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes